



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2022 à 19h

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean-Marc LEOUTRE, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2022

Présents : 16

Votants : 17

Validation à l'unanimité du précédent compte rendu du conseil municipal.

Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Une ordonnance et un décret du 07 octobre 2021 confirment qu'à compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune. La commune décide de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes (nouveau site internet prévu courant 2023) et choisit la publication papier.

Décision prise à l'unanimité

Développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (borne IRVE) – Installation pour le SDES

Examen de la délibération reporté après étude complémentaire.

Convention de mise à disposition de locaux à la microcrèche « Aux Couleurs des Petits »

La commune met à disposition les locaux petite enfance depuis le 1^{er} octobre 2019 à la structure microcrèche « Aux Couleurs des Petits ». Le terme de la convention approchant, la convention avec la microcrèche « Aux Couleurs des Petits » est reconduite pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

Décision prise à l'unanimité

Convention de mise à disposition de locaux à l'ADMR

La commune met à disposition des locaux depuis le 1^{er} janvier 2020 à l'ADMR. Le terme de la convention approchant, la convention avec l'ADMR est reconduite pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

Décision prise à l'unanimité

Convention de mise à disposition de la salle de motricité du groupe scolaire

Le Conseil Municipal valide la convention de mise à disposition de la salle de motricité du groupe scolaire pour l'année 2022/2023 en dehors du temps scolaire en faveur d'une association proposant des activités linguistiques pour les enfants.

Décision prise à l'unanimité

Convention de mise à disposition de la salle du presbytère

Le Conseil Municipal valide la convention de mise à disposition de la salle du presbytère jusqu'à fin 2022 en faveur d'une association théâtrale pour leur répétition.

Décision prise à l'unanimité

Organisation recensement de la population 2023

En prévision du recensement de la population de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023, le Conseil municipal créer un poste de coordonnateur et des postes d'agents recenseurs et précise les conditions de rémunération.

Décision prise à l'unanimité

Société Anonyme d'économie mixte locale (SAEML) « Pompes funèbres de Chambéry et des communes associées (PFCCA) – Approbation des tarifs des prestations déléguées

Lors de sa réunion du 09 juin 2022, le Conseil d'Administration de la SEM PFCCA, concessionnaire, a adopté une résolution visant à demander à la Ville, autorité concédante, il est proposé une augmentation des tarifs de la SAEML PFCCA de 5 % à partir du 1^{er} août 2022, considérant les augmentations des tarifs des différents

fournisseurs entre 8 % et 15 %. Le Conseil Municipal autorise M le Maire, vice-président de la SAEML PFCCA ou son représentant à signer les actes afférents à la présente décision et à procéder aux formalités nécessaires

Décision prise à l'unanimité

Extinction partielle de l'éclairage public sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré

Une réflexion a été engagée par la commune sur la pertinence et sur la faisabilité de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de la biodiversité en luttant notamment contre la pollution lumineuse. Le Conseil municipal décide que l'éclairage public sera interrompu de 23h à 6h sur l'ensemble de la commune dès à présent.

Décision prise à l'unanimité

Réalisation d'un diagnostic sanitaire sur le bâtiment de l'église – Renouvellement demande de subvention auprès de la DRAC

Lors des travaux de réfection du clocher, les services du patrimoine nous avaient conseillé de réaliser une étude sanitaire du bâtiment pour avoir une meilleure connaissance de l'état de santé du bâti et pouvoir constituer un plan pluriannuel de travaux.

Le Conseil municipal décide de renouveler la demande de subvention déposée en actualisant le coût estimé de l'étude à 25 500€ HT.

Décision prise à l'unanimité

Réalisation d'un diagnostic sanitaire sur le bâtiment de l'église – Demande de subvention auprès du Conseil Général

Lors des travaux de réfection du clocher, les services du patrimoine nous avaient conseillé de réaliser une étude sanitaire du bâtiment pour avoir une meilleure connaissance de l'état de santé du bâti et pouvoir constituer un plan pluriannuel de travaux.

Le Conseil municipal décide de déposer une demande de subvention complémentaire à celle déposée à la DRAC pour un montant estimée de l'étude à 25 500€ HT.

Décision prise à l'unanimité

Extension du columbarium du cimetière – Demande de subvention auprès du Conseil départemental

La commune enregistre une demande de réservations croissantes de concession au columbarium du cimetière.

Afin d'anticiper les futurs besoins des habitants, une étude a été menée pour réaliser une extension du columbarium. Le Conseil municipal décide de déposer une demande de subvention pour la réalisation de ces travaux estimés à 66 810€ € au Conseil départemental de Savoie au titre du FDEC.

Décision prise à l'unanimité

Fermeture d'un poste de rédacteur principal 2ème classe et création d'un poste de rédacteur principal 1ere classe

Un agent remplit les conditions pour être promu au grade supérieur de rédacteur principal 1ere classe. Le Conseil municipal décide la création d'un poste de rédacteur principal 1ere classe et la fermeture d'un poste de de rédacteur principal 2ème classe au 29 août 2022.

Décision prise à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Afin de pallier à l'évolution des effectifs au service périscolaire, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30h05) et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Décision prise à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.